



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention du Sida chez les jeunes

Question écrite n° 18887

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les idées reçues qui persistent concernant le Sida, et plus particulièrement chez les jeunes. En effet, selon les résultats d'un sondage récemment mené auprès de jeunes âgés de 15 à 24 ans, à l'occasion du Sidaction, on assiste à une banalisation du virus. D'après cette enquête, 28 % des sondés pensent que le VIH peut être transmis en ayant des rapports sexuels protégés avec une personne séropositive, et 23 % d'entre eux pensent qu'il existe un médicament pour guérir. D'autres idées reçues ont la vie dure puisque 14 % de ces jeunes estiment que la pilule contraceptive d'urgence peut empêcher la transmission du virus et 13 % croient encore que le Sida se transmet en buvant dans le verre d'une personne ou par la transpiration. Près d'un quart des jeunes se considèrent mal informés sur le VIH. Aussi, face à cette méconnaissance et compte tenu du fait que le nombre de personnes, 6 400 en 2017, qui découvrent leur séropositivité par an ne diminue pas depuis plusieurs années, il lui demande les mesures qu'elle entend prendre afin de mieux informer les jeunes, notamment en diversifiant les supports de communication et en adaptant le discours à ce type de public.

Texte de la réponse

Depuis le début de l'épidémie de sida dans les années 80, les représentations des jeunes ont évolué. Avec le développement de médicaments antirétroviraux efficaces et bien tolérés, le sida semble ne plus faire peur aux jeunes. L'éducation à la santé sexuelle incluant la prévention des infections sexuellement transmissibles et du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est une priorité de la politique d'éducation à la santé des ministères chargés de la santé et de l'éducation nationale. La feuille de route en santé sexuelle, présentée en avril 2018, propose deux actions spécifiques visant à favoriser les connaissances nécessaires en santé sexuelle des jeunes. La première de ces actions est la production d'outils pour les personnels intervenant auprès des jeunes pour donner des clés aux animateurs, animatrices, éducateurs, éducatrices et responsables de structures (accueil collectifs de mineurs, structures sportives), afin de mieux prévenir et mieux traiter les questions et les difficultés liées à la sexualité des enfants et des adolescents. La deuxième action concerne l'expérimentation du Pass Préservatif permettant d'obtenir des préservatifs à titre gratuit dans le cadre d'un programme d'information et de prévention. Pour compléter le dispositif, la ministre des solidarités et de la santé a aussi décidé de permettre la prise en charge par l'assurance maladie de préservatifs sur prescription médicale. Enfin, des campagnes de prévention sont mises en œuvre par le ministère en charge de la santé et Santé publique France dans le but de sensibiliser les populations cibles à la mise en œuvre de mesures de prévention. Ainsi, des campagnes sont régulièrement conduites sur les réseaux sociaux à destination des jeunes, notamment à travers le dispositif « onsexprime ».

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18887

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3419

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 9121